

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La Présidente de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte pour l'accord travaux - réseau de communications électroniques inférieur à 150 000 €.

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte pour l'accord travaux - réseau de communications électroniques supérieur à 150 000 €.

ARRETE : *2022 - 09 - 06 - AA*

ARTICLE 1 : sont désignés en tant que membre à voix consultative, pour la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 13 septembre 2022 pour les procédures dont les objets sont visés ci-dessus :

- Mr Didier IMBERT, Directeur Général des Services du SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mme Emmanuelle GRANGE, Directrice Générale Adjointe des Services du SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mr Jérémy LAMBERT, Responsable du Service Numérique au SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mme Magali CALMELS, Juriste, Responsable juridique et marchés publics au SIEL-Territoire d'Énergie Loire,
- Mme Leslie KONIK, Gestionnaire marchés publics - Cellule Juridique au SIEL-TE Loire

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution dudit arrêté.

Fait à Saint-Priest-En-Jarez, le *6/09/2022*

La Présidente du Syndicat


Mme Marie-Christine THIVANT

